

*Communauté de Communes
Porte de Maurienne*

73, Grande Rue

Aiguebelle

73220 VAL D'ARC

Tél. : 04.79.44.31.61/Fax 04.79.44.28.66

communautedecommunes@portedemaurienne.eu

**PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 06 JUILLET 2022 - 19 H**

Le SIX JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX, à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle de réunion de la communauté de communes à Aiguebelle – Val d'Arc, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Membres présents : Mrs AUGEM – BERGERETTI - BRUNET– BUET - COHIN – CONTI – DEMONNAZ – DREGE – FARGEAS - GADROY LEGENVRE - GENON – MICHELLAND – PERRIER -REFFET Patrick – RICO-PEREZ - ROCHE - **Mmes** AGBATE PERRIER – BOUCLIER-BEAUCHET - GAZET - MICHEL.

Membres absents - excusés : Mrs CANOT – MELLAN - Mmes BAZIN - BUGNON - GUILLOT - LEGRAND – MASSUTTI

Pouvoirs : Mme BAZIN Josyane à Véronique GAZET - Mr BRUNET André à Mr Hervé GENON

Secrétaire de séance :

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 22

A 19h00, Monsieur le président ouvre la séance et désigne Monsieur MICHELLAND comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande à l'assemblée que trois points puissent être rajoutés à l'ordre du jour :

- Le cairn
- Présentation des projets architecturaux du permis de construire de la maison de santé
- Présentation par le maire de Montsapey du problème au niveau de l'alpage de la Lognane entre les chiens de bergers et randonneurs.

I - Vie institutionnelle

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 18 Mai 2022.

Mr Bernard Fargeas demande que soit rajouter dans le compte-rendu du 18 mai 2022 : trois expositions « annuelles ». L'assemblée valide à l'unanimité le compte-rendu avec cette modification.

II - Contrat Territoire Lecture (CTL)

La vice-présidente en charge de la culture, Caroline MICHEL présente le dispositif à l'assemblée avec Mélanie GUYODO.

Une réunion a eu lieu fin avril avec la DRAC.

Ce contrat permettrait d'assurer une cohérence des politiques communes sur le territoire. Mélanie GUYODO travaille à la médiathèque de Val d'Arc et est chargée du Contrat Territoire Lecture et de la mise en réseau des bibliothèques du territoire « Porte de Maurienne ».

Une bibliothèque de part ses missions et son travail permet entre autres de :

- Eveiller les sens et l'imaginaire
- Stimuler l'esprit critique
- Découvrir d'assurer l'inattendu...

Le CTL entre la DRAC et la CCPM va permettre :

- d'accompagner les collectivités au développement d'une politique de lecture publique
- de prétendre à des subventions

Madame GUYODO rappelle à l'assemblée les bibliothèques présentes en Porte de Maurienne :

- Epierre (en partenariat avec St Léger)
- Argentine
- St Georges d'Hurtières (qui regroupe également les communes de St Alban d'Hurtières et St Pierre de Belleville)
- Aiton
- Val d'Arc

L'adhésion est gratuite pour Epierre, St Léger, Argentine, et Aiton et payante pour Val d'Arc.

Elle présente ensuite le nombre d'heures d'ouverture et le personnel présent dans les bibliothèques :

- | | | |
|--------------------|---------------|-------------------------------------|
| - Epierre St Léger | : 3 h/semaine | |
| - Argentine | : 4h/semaine | 2 à 3 bénévoles |
| - Aiton | : 7h/semaine | 1 salariée à 0.40 ETPT |
| - Val d'Arc | : 16h/semaine | 2 salariées – 1 ETPT et 7 bénévoles |

- St Georges d'Hurtières : 4h/semaine 8 bénévoles

La gestion est informatisée sauf pour Epierre St Léger.

Les communes de Bonvillaret, Montgilbert et Montsapey n'ont pas de bibliothèque. Les habitants se rendent à la médiathèque de Val d'Arc.

Les bibliothèques d'Aiton, Argentine, Val d'Arc organisent des animations à l'aide d'un réseau dynamique qui permet :

- d'améliorer l'offre de lecture publique et diversifier les services
- de mutualiser les moyens et ressources pour les professionnels
- d'étoffer l'offre culturelle

La mise en réseau permet de diversifier l'offre, proposer, développer des projets, créer des rencontres. Cela permet également aux habitants de se rencontrer.

Cette mise en réseau s'inscrit dans une logique d'élargissement du territoire avec une harmonisation des horaires : une bibliothèque ouverte tel jour, une autre le jour suivant, etc...

Plusieurs projets culturels pourront être mutualisés : projets scolaires, soirées pyjamas, kamishibai et raconte tapis (contes, expos, spectacles...)

Point sur les étapes :

- Diagnostic du contrat territoire lecture
- Définir les objectifs et fiches actions
- Recrutement d'un coordinateur

Financement du diagnostic du territoire lecture :

- Soit le diagnostic est fait en interne par le personnel
- Soit par un tiers extérieur avec une aide de 50 % de la prestation

Aide au financement d'un poste de coordinateur de lecture publique :

- Forfait 15 000 €/an pour un poste de catégorie B
- Aide mise en place pour la durée du CTL (3 ans) renouvelable une fois.

Coût d'un emploi de catégorie B (Brut/an) environ 18 000 € pour un 0.5 ETP et 36 000 € pour 1 ETP

La coordinatrice pourrait ainsi mettre en place la dynamique au sein des communes où le bénévolat s'essouffle.

Un catalogue commun pourra être mis en place. Il permettra aux habitants d'avoir accès à une plus grande collection.

Les livres pourraient tourner dans les communes.

La question est de définir si la communauté de communes est prête à ce stade pour lancer le diagnostic ou s'il faut le différer en septembre après une réunion avec les élus ?

Il s'agira de déterminer si un diagnostic a une utilité. Un bon nombre d'élus en est convaincu ne serait-ce que pour augmenter le nombre de lecteurs.

De plus, un réseau se construit en fonction des contacts entre les bibliothécaires.

La formation est prévue le 26 septembre.

La réunion (techniciens – élus) aura lieu début septembre – Le conseil communautaire se tiendra à la mi-septembre. La décision sera prise à ce moment-là.

III - RIFSEP

Le président informe l'assemblée qu'un travail de fond a été réalisé par Lucille HERBRECH et Caroline MICHEL concernant le RIFSEP et a été ébauché afin de valoriser principalement le travail de quatre agents :

- La directrice de la crèche et son adjointe
- Lucille HERBRECH – responsable du SPANC
- Et Audrey CODA-ZABETTA – Contractuelle dont le salaire avait été négocié précédemment.

Caroline MICHEL précise que le RIFSEP est constitué de deux primes :

- IFSE est une indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise. Elle valorise l'exercice des fonctions et remplace toutes les primes existantes.
- CIA (complément indemnitaire annuel) tient compte de l'engagement et de la manière de servir du fonctionnaire. Ce-dernier est évalué lors de l'entretien annuel mené par le supérieur hiérarchique direct.

Objectifs :

- Harmoniser et simplifier le régime indemnitaire commun à chaque filière.
- Valoriser le travail et implication des agents.

Le dispositif a été validé par le CDG73.

Le président rappelle qu'une somme de 15 000 € a été prévue au budget en prévision de l'instauration du RIFSEP.

Lorsque le RIFSEP est instauré, des arrêtés sont pris pour chaque agents.

Caroline MICHEL précise que ce qui a été préparé et présenté ce soir constitue une base qui va être amené à évoluer en fonction des entretiens annuels d'évaluation.

Après avoir écouté l'exposé de la vice-présidente et du président et en avoir débattu, le conseil communautaire

- **VALIDE** la délibération telle que présentée ce jour.
- **AUTORISE** le président à faire toutes les démarches, signer tous documents à l'exécution de la présente délibération.

IV – INFORMATIONS DIVERSES

1 - Problème avec les patous sur l'alpage de la Lognane

Présentation par le maire de Montsapey Monsieur Bernard FARGEAS des difficultés de cohabitation au niveau de l'alpage de la Lognane entre les chiens de bergers (patous) et randonneurs.

L'éleveur Rémy Etellin occupe l'alpage de la Lognane avec son troupeau. Afin de garder et protéger ces derniers des ravages du loup, l'éleveur possède des patous. Ces chiens ont pour but de défendre **les troupeaux face à certains prédateurs**, (chien errant et loup). Or, il s'avère que de nombreux randonneurs et autres sportifs ont eu des problèmes avec ces chiens.

Un compromis a été trouvé en partie avec la volonté de Bernard FARGEAS pour un partage de la montagne entre la population locale et/ou touristique et les patous pour le maintien du pastoralisme.

Monsieur Bernard FARGEAS informe l'assemblée que la commune a subi une grosse pression afin qu'une solution soit trouvée pour allier tourisme et pastoralisme (présence et attaque de patous). Cette situation a été très désagréable pour la commune. Il rappelle que le problème de fond c'est le loup. La solution idéale serait d'augmenter le nombre de prélèvement de loup.

Monsieur FARGEAS précise que cette année va être une année d'observation. Il rappelle que le pastoralisme est nécessaire pour le maintien du paysage.

D'un côté il y a les éleveurs avec la pression du loup et de l'autre la commune qui essaie d'aménager le territoire et promouvoir le tourisme doux et la randonnée.

Ce phénomène est aussi présent sur d'autres secteurs (Aiton, Saint-Alban d'Hurtières).

2 – Plans de la future maison de santé

Le président procède à la présentation des plans de la future maison de santé. Il rappelle que le dossier APS a été fait par la société IDONEIS.

L'estimation totale des travaux s'élève à 1 821 462.70 € HT + 200 000 € de maîtrise d'œuvre.

La surface du bâtiment est de 750 m².

Le projet de maison de santé sera téléchargeable pendant trois semaines via Wetransfer. Les mairies et élus pourront poser leurs questions. La CCPM se chargera d'en faire la synthèse et de l'adresser à la société IDONEIS qui sera présent au conseil communautaire de septembre.

3 – Achat d'un véhicule de service pour les agents de la communauté de communes

Le président informe l'assemblée qu'une occasion s'est présentée pour l'achat d'une CLIO de 4 – 5 ans. Le coût est de 3 500 €. Cette acquisition évitera aux agents d'utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements professionnels.

Après avoir écouté l'exposé du président et en avoir débattu, le conseil communautaire

- **VALIDE** l'achat d'une voiture type CLIO
- **VALIDE** le montant de l'acquisition
- **AUTORISE** le président à faire toutes les démarches, signer tous documents à l'exécution de la présente délibération.

4 – Echappée Belle – Du mercredi 24 août au dimanche 28 août

Le président avait proposé que la CCPM s'approprie la manifestation afin que la population locale soit concernée.

Chaque mairie sera chargée de distribuer un programme auprès de la population.

5 – Situation de la Poste

Initialement, il était envisagé que la Poste ferme son accueil. Les responsables se sont mis en relation avec la maison de la presse afin d'installer un relais postal.

Etaient présent lors de la rencontre avec les élus du territoire, le responsable Savoie de la Poste et le secrétaire général de Savoie – Haute-Savoie.

Les représentants de la Poste et les élus du territoire ont trouvé un compromis à la fermeture de l'établissement d'Aiguebelle – Val d'Arc : la poste restera ouverte tous les matins de 9h à 12h à partir d'octobre (fermeture tous les après-midis) par un « facteur-guichetier ».

La maison de la presse fera également lors de ces périodes d'ouverture office de relais postal.

Les élus ont demandé aux représentants de la Poste de renforcer le personnel au guichet les mardis et samedis matins, mais l'on peut envisager que cela restera « lettre morte ».

S'il y a suppression d'emploi, il y aura des changements sous forme de facteurs-guichetiers.

6 – Personnel de la crèche

Tous les agents de la crèche vont voir leur contrat reconduit à l'exception d'une personne.

Le taux de remplissage de la crèche est satisfaisant.

7 – Référent ambroisie

Le président informe l'assemblée que la préfecture demande à chaque intercommunalité de désigner un référent Ambroisie chargé de coordonner les actions à l'échelle du territoire en lien avec les référents communaux et autres acteurs.

Ce-dernier aura pour missions :

- Encourager la désignation, le renouvellement de référents communaux,
- Inciter les référents communaux à se former
- Faciliter l'action des référents communaux en animant le réseau de référents communaux.

Les référents pourront se former via des ateliers d'information qui leur permettront de gérer le problème de l'ambroisie.

Le président demande à monsieur REFFET Patrick s'il veut bien en plus de ses fonctions de référent GEMAPI se charger de ce dossier.

Ce-dernier accepte cette nouvelle fonction. Sa candidature est soumise au vote.

Le conseil communautaire, après avoir écouté l'exposé du président et en avoir délibéré,

- **VALIDE** la candidature de Mr REFFET Patrick en tant que référent ambroisie pour le territoire « Porte de Maurienne »
- **AUTORISE** le président à faire toutes les démarches, signer tous documents à l'exécution de la présente délibération.

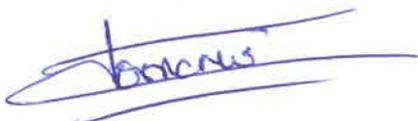
FAIT à AIGUEBELLE, LE 13 JUILLET 2022

LE PRESIDENT : HERVE GENON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PORTE DE MAURIENNE
SAVOIE
73 Grand Rue - 73220 AIGUEBELLE
04 79 44 31 61
communautedecommunes@portedeaurienne.eu

LA SECRETAIRE DE LA CCPM

BOTTICCHIO Anne-Marie



LE SECRETAIRE DE SEANCE

MICHELLAND Bruno

